

Règlement graphique

Grand territoire



Arrêté par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2019
 Approuvé par délibération du Conseil Municipal du 7 novembre 2020



Plan 4.2.1

Fond : cadastre PCI 2020

1/4 000e



Légende :

Zones de PLU :

- Ua : Secteur d'habitat ancien et aggloméré du centre-village et des hameaux
- Ub : Secteur de moyenne densité en renforcement du centre-village
- Uc : Secteur de faible densité en extension du centre-village et des hameaux
- Ul : Secteur de faible densité situé sur les rives du Lac de Paladru
- Ue : Secteur accueillant des équipements d'intérêt collectif et des services publics
- Uf : Secteur correspondant aux activités économiques, artisanales et commerciales du Vieux Moulin
- AUB : Secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation, de densité soutenue et soumis à conditions
- A : Secteur agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique
- Ap : Secteur agricole des abords du Lac de Paladru, à protéger sur le plan paysager
- Nf : Secteur naturel et forestier à protéger
- Nc : Secteur accueillant des campings
- Ne : Secteur accueillant le stade de foot
- Nj : Secteur accueillant les jardins de la curiosité partagée
- NL : Secteur accueillant des constructions isolées sur les rives du Lac de Paladru
- Nt : Secteur des rives du Lac de Paladru où sont autorisés des équipements sous conditions
- Ntp : Secteur correspondant à la plage du Petit Golfe
- Nv : Secteur destiné à accueillir des stationnements

Prescriptions surfaciques :

- Coupure paysagère identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteurs concernés par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Secteur d'habitat humide protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace boisé classé identifié au titre de l'article L113-1 du Code de l'urbanisme
- Masses boisées à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Périmètre de l'arrêté de Protection de Biotope identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé identifié au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Secteurs soumis à des risques naturels : la constructibilité peut être soumise à des prescriptions spéciales ou interdite (se reporter au plan 4.2.4)

Prescriptions linéaires :

- Haut protégé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Cheminement piéton à créer au titre de l'article L151-38 du Code de l'urbanisme

Prescriptions ponctuelles :

- Construction patrimoniale soumise à prescription au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Arbre isolé réparé au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11 2° du Code de l'urbanisme

Éléments informatifs :

- Périmètre de protection du captage d'eau potable du Cras, se reporter à l'annexe 5.1 du PLU
- Zone de prescriptions d'isolement acoustique liées à la RN 1075, se reporter à l'annexe 5.3 du PLU

Informations cadastrales :

- Bâti non cadastré
- Bâtiment élevé
- Parcelle
- Linéaire divers
- Hydrographie indicative

Bâti :

- Bâti dur
- Bâti léger

Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation de l'emplacement	Superficie	Statut
1	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
2	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
3	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
4	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
5	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
6	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
7	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
8	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
9	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
10	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
11	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
12	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
13	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
14	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
15	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
16	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
17	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
18	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
19	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
20	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
21	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
22	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
23	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
24	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
25	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
26	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
27	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
28	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
29	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
30	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
31	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
32	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
33	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
34	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
35	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
36	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
37	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
38	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
39	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
40	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
41	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
42	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
43	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
44	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
45	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
46	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
47	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
48	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
49	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune
50	Aménagement en installation d'un point de vue du Parc	0,10	Commune

